



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2022 ET 2021

ÉNERGIR, S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2022 ET 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
BILANS CONSOLIDÉS	8
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'ÉNERGIR, S.E.C.

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c. La responsabilité de la direction d'Énergir inc. à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités à tarifs réglementés d'Énergir, s.e.c. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration d'Énergir inc.

La direction d'Énergir inc. s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration d'Énergir inc. assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction d'Énergir inc. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ces audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

ÉRIC LACHANCE, CFA
Le président et chef de la direction d'Énergir inc.,
en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

(signé)

MATHIEU LEPAGE, CFA
Le chef des finances d'Énergir inc.,
en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

Montréal (Canada)
Le 22 novembre 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux associés d'Énergir, s.e.c.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 30 septembre 2022;
- l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit; et
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 22 novembre 2022

	2022	2021
REVENUS (note 5)	3 045 241	2 434 385
COÛTS DIRECTS	1 910 989	1 361 785
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	1 134 252	1 072 600
FRAIS		
Exploitation et entretien	589 730	549 370
Amortissement (notes 6, 9 et 10)	297 039	291 945
Intérêts sur la dette à long terme	138 305	146 965
Frais financiers et autres, montant net	7 964	11 971
	1 033 038	1 000 251
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	101 214	72 349
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation (note 11)	168 028	158 308
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	269 242	230 657
Impôts sur les bénéfices (note 21)	28 564	41 940
BÉNÉFICE NET	240 678	188 717
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	228 250	178 176
Participations ne donnant pas le contrôle	12 428	10 541
	240 678	188 717

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
BÉNÉFICE NET	240 678	188 717
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	158 307	(87 744)
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(71 652)	45 632
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, après impôts sur les bénéfices	1 144	4 716
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 20)	6 967	7 418
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation, après impôts sur les bénéfices	17 854	12 489
	<u>112 620</u>	<u>(17 489)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>353 298</u>	<u>171 228</u>
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	330 755	154 218
Participations ne donnant pas le contrôle	22 543	17 010
	<u>353 298</u>	<u>171 228</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés				Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)			
Solde au 30 septembre 2021	2 301 759	10 903	(268 709)	35 765	2 079 718	54 870	2 134 588
Bénéfice net	—	—	228 250	—	228 250	12 428	240 678
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	102 505	102 505	10 115	112 620
Apports de capital	—	—	—	—	—	184	184
Rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	(305)	—	—	(305)	(1 069)	(1 374)
Distributions	—	—	(225 665)	—	(225 665)	(7 442)	(233 107)
Solde au 30 septembre 2022	2 301 759	10 598	(266 124)	138 270	2 184 503	69 086	2 253 589
Solde au 30 septembre 2020	1 851 759	—	87 357	59 723	1 998 839	70 960	2 069 799
Bénéfice net	—	—	178 176	—	178 176	10 541	188 717
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	(23 958)	(23 958)	6 469	(17 489)
Transactions entre entités sous contrôle commun (note 24)	—	10 903	9 230	—	20 133	(23 772)	(3 639)
Apports de capital (note 17)	450 000	—	—	—	450 000	—	450 000
Distributions	—	—	(543 472)	—	(543 472)	(9 328)	(552 800)
Solde au 30 septembre 2021	2 301 759	10 903	(268 709)	35 765	2 079 718	54 870	2 134 588

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	2022	2021
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 494	45 641
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	6 174	10 351
Clients et autres débiteurs (note 7)	284 073	226 471
Actifs réglementaires (note 6)	212 327	152 282
Impôts sur les bénéfiques à recevoir	3 815	143
Stocks (note 8)	190 298	124 908
Frais payés d'avance	29 729	28 945
Instruments financiers dérivés (note 25)	272 652	140 296
Total de l'actif à court terme	1 072 562	729 037
Actif à long terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	74 942	77 568
Immobilisations corporelles (note 9)	5 241 950	4 908 291
Actifs incorporels (note 10)	615 867	684 226
Actifs réglementaires (note 6)	392 169	937 267
Placements (note 11)	1 436 973	1 235 926
Écarts d'acquisition (note 13)	434 137	400 197
Instruments financiers dérivés (note 25)	302 550	94 680
Autres éléments d'actif à long terme	207 722	124 268
Total de l'actif à long terme	8 706 310	8 462 423
TOTAL DE L'ACTIF	9 778 872	9 191 460
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	—	12 540
Emprunts bancaires (note 14)	42 102	41 099
Fournisseurs et charges à payer	414 176	338 291
Passifs réglementaires (note 6)	342 902	192 744
Obligations liées aux droits d'émission de gaz à effet de serre (note 10)	—	337 384
Impôts sur les bénéfiques à payer	827	2 707
Distributions à payer	60 000	51 555
Instruments financiers dérivés (note 25)	3 108	—
Échéances courantes de la dette à long terme (note 15)	1 383	239 652
Total du passif à court terme	864 498	1 215 972
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 15)	4 450 207	3 604 410
Passifs réglementaires (note 6)	1 069 857	776 117
Impôts reportés (note 21)	538 436	456 417
Instruments financiers dérivés (note 25)	45 075	418 599
Autres éléments du passif à long terme (note 16)	557 210	585 357
Total du passif à long terme	6 660 785	5 840 900
TOTAL DU PASSIF	7 525 283	7 056 872
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 17)	2 301 759	2 301 759
Surplus d'apport	10 598	10 903
Déficit	(266 124)	(268 709)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)	138 270	35 765
Capitaux propres attribuables aux associés	2 184 503	2 079 718
Participations ne donnant pas le contrôle	69 086	54 870
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 253 589	2 134 588
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 778 872	9 191 460

Engagements et garanties (note 27)

Éventualités (note 28)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration d'Énergir inc. en sa qualité de commandité,

(signé)

 ÉRIC LACHANCE, CFA
 Administrateur

(signé)

 RENAUD FAUCHER
 Administrateur

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	240 678	188 717
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	145 686	131 371
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	239 820	248 126
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels, des frais liés au financement et autres (notes 6, 10 et 15)	76 051	61 927
Utilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre	208 209	126 175
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(168 028)	(158 308)
Impôts reportés (note 21)	25 956	37 673
Variation des actifs et passifs réglementaires liés au coût de l'énergie	(46 562)	(50 141)
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	(29 365)	(154 629)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 19)	(76 953)	(23 289)
Autres	34 292	28 469
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	649 784	436 091
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(352 141)	(329 483)
Cessions d'immobilisations corporelles	4 453	2 735
Acquisitions d'actifs incorporels (note 10)	(343 917)	(244 655)
Acquisitions d'unités de fonds de placement	(3 352)	(4 070)
Cessions d'unités de fonds de placement	3 848	4 073
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements (note 11)	(61 964)	(19 558)
Disposition d'une filiale, nette de la trésorerie disposée (note 24)	—	288 625
Autres	(44 535)	18 162
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(797 608)	(284 171)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation du découvert bancaire	(12 540)	2 322
Variation des emprunts bancaires (note 14)	(2 106)	(6 396)
Variation des crédits à terme	29 175	48 517
Émissions d'autres dettes à long terme, nettes des frais d'émission (note 15)	618 763	76 714
Remboursements d'autres dettes à long terme (note 15)	(242 116)	(212 743)
Apports de capital (note 17)	184	450 000
Rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	(1 374)	—
Distributions	(224 662)	(552 781)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	165 324	(194 367)
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE	3 550	(6 199)
VARIATION NETTE	21 050	(48 646)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS, AU DÉBUT	133 560	182 206
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS, À LA FIN	154 610	133 560

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 19)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Énergir, s.e.c. œuvre dans différents domaines d'activités reliées au secteur énergétique. La distribution d'énergie représente une des activités principales d'Énergir, s.e.c. et englobe les activités de distribution de gaz naturel au Québec (« DaQ ») ainsi que les activités de distribution d'électricité et de gaz naturel au Vermont aux États-Unis (« Vermont »), par l'intermédiaire respectivement de ses filiales détenues indirectement et en propriété exclusive, Green Mountain Power Corporation (« GMP ») et Vermont Gas Systems, Inc. (« VGS »). Énergir, s.e.c. est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, d'entreprises sous contrôle conjoint (« coentreprises ») et d'entreprises sur lesquelles elle exerce une influence notable (« satellites »), dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel et dans la production d'énergie renouvelable. Énergir, s.e.c. est également investie dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques, tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire d'Énergir, s.e.c., incluant celui de certaines de ses filiales, de ses coentreprises et de ses satellites, ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés, sont décrits à la note 6.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis.

Énergir, s.e.c. a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par l'un de ses associés, Énergir inc., qui a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») pour l'application obligatoire d'une norme propre aux actifs et passifs réglementaires (« APR »).

En janvier 2021, l'IASB a publié un exposé-sondage sur la nouvelle norme liée aux APR qui serait applicable à toute entité assujettie à des activités à tarifs réglementés. Énergir, s.e.c. suit les développements concernant l'exposé-sondage et examine son incidence sur ses états financiers consolidés.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. comprennent les comptes d'Énergir, s.e.c., de ses filiales et d'entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont Énergir, s.e.c. est le principal bénéficiaire. Lors de la signature d'une entente contractuelle, Énergir, s.e.c. procède à une analyse afin d'évaluer si elle détient des EDDV. Le principal bénéficiaire a le pouvoir de diriger et de contrôler les activités ayant le plus d'influence sur la performance d'une entité ainsi que l'obligation d'absorber les pertes ou de recevoir les bénéfices de l'entité. Énergir, s.e.c. utilise la méthode de la liquidation hypothétique à la valeur comptable (« LHVC ») pour comptabiliser ses participations dans les EDDV pour lesquelles Énergir est le principal bénéficiaire. Les EDDV, décrites à la note 12, sont détenues en partenariat avec un investisseur. Cette méthode est utilisée puisque ces EDDV sont des sociétés à responsabilité limitée et que l'entente entre les associés précise que les droits de liquidation et les priorités de distributions ne correspondent pas aux pourcentages de participation. Pour ces participations, le fait d'utiliser le pourcentage de détention aux fins de l'allocation des résultats nets de l'entité détenue aux associés ne permet pas de représenter les avantages économiques que chacun recevra à l'extérieur de la structure. La méthode de la LHVC est une méthode axée sur le bilan qui permet de considérer le montant que chaque associé recevrait ou paierait si les EDDV liquidaient tous leurs actifs et réglèrent tous leurs passifs à la valeur comptable et distribuèrent le produit de cette liquidation aux associés selon les priorités définies par l'entente. Cette méthode tient compte également des considérations fiscales créées pour chacun des associés. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Les participations dans des coentreprises et des satellites sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation. Énergir, s.e.c. désigne ses partenariats comme coentreprises ou satellites lorsqu'il ne détient pas le pouvoir unilatéral d'exclure un partenaire ou de révoquer le partenariat et ce, nonobstant le pourcentage de détention. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la coentreprise ou du satellite. L'approche des distributions par nature est utilisée pour la présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie des distributions reçues de ces participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les

activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une coentreprise ou un satellite est créditeur, le placement est présenté à la rubrique Autres éléments du passif à long terme. Les taux de participation d'Énergir, s.e.c. dans les coentreprises et les satellites sont présentés à la note 11.

Les quotes-parts dans des actifs sous contrôle conjoint sont comptabilisées au prorata, selon le taux de participation. La quote-part des actifs est incluse au bilan consolidé et la quote-part des frais est incluse à l'état consolidé des résultats. Énergir, s.e.c. est responsable de sa quote-part du financement.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des coentreprises et des satellites et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Énergir, s.e.c. détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (« Gaz Métro GNL ») et consolide l'entité. Le solde de 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Énergir, s.e.c. des parts détenues par Investissement Québec, pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2025, à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2032, à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, et ce, dans la mesure où Énergir, s.e.c. décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle a préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL a été comptabilisée comme une participation ne donnant pas le contrôle dans les états financiers d'Énergir, s.e.c., méthode selon laquelle l'option de vente n'a aucun impact sur le montant comptabilisé. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2022 est de 50 523 \$ (47 359 \$ au 30 septembre 2021).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction d'Énergir inc. (« la direction »), en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations de la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les immobilisations corporelles ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des immobilisations corporelles, les impôts sur les bénéfices, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Énergir, s.e.c. ainsi que certaines filiales exercent des activités qui sont soumises à divers organismes de réglementation, dont notamment la Régie de l'énergie (« Régie »), la Régie de l'énergie du Canada (« RÉC »), la Vermont Public Utility Commission (« VPUC ») et la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC »).

Dans l'exercice de leur pouvoir, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les APR découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer auprès de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des

décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouvrés ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouvrés ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont principalement composés de bons du Trésor ou de montants détenus en fiducie dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont présentés dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels ils sont associés.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et de matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Énergir, s.e.c. n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un APR est créé conformément au mécanisme réglementaire. Ceci permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont composées principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts reliés aux travaux en cours sont capitalisés au coût. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Énergir, s.e.c. capitalise les intérêts engagés pendant la construction des projets liés à des activités non réglementées jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, les intérêts capitalisés sont calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique Intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les Frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets liés à des activités à tarifs réglementés sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs en service. Les travaux en cours ne sont pas amortis avant la mise en service des actifs. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs

réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 6.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Distribution	8 à 70 ans
Production	25 à 115 ans
Transport	20 à 70 ans
Entreposage	15 à 45 ans
Services énergétiques	8 à 37 ans
Installations générales	2 à 55 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des immobilisations corporelles est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (« GES »), de frais reliés au développement informatique sur site, de droits et licences pour les actifs de production et des relations clients.

Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec. Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Une obligation liée aux droits d'émission de GES ainsi que la dépense afférente sont comptabilisées au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. L'obligation est comptabilisée à court terme à la rubrique Obligations liées aux droits d'émission de GES ou à long terme à la rubrique Autres éléments du passif à long terme. Les actifs incorporels et les obligations liées aux droits d'émission de GES sont décomptabilisés lors de la remise des droits à la fin d'une période de conformité. Dans le cas où les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date des bilans consolidés.

Les droits et licences sont reliés à l'exploitation d'actifs de production réglementée. Ces licences sont comptabilisées au coût d'acquisition, incluant les frais de main d'œuvre interne et externe, de même que les frais juridiques. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des licences, qui varie de 5 à 50 ans.

Les relations clients et autres représentent principalement les relations clients acquises lors des regroupements d'entreprises passés. Ces actifs ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 25 ans.

Les frais reliés au développement informatique sur site comprennent notamment les coûts engagés pour le développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 3 à 10 ans. Les frais de maintenance et de formation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés à la rubrique Exploitation et entretien.

DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES INFONUAGIQUES

Les frais reliés au développement informatique pour des contrats de service infonuagiques sont comptabilisés à la rubrique Autres actifs à long terme et comprennent les coûts engagés pour le développement de systèmes informatiques infonuagiques. Ces frais sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 5 à 10 ans.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés dans les dépenses.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Énergir, s.e.c. a l'option d'évaluer dans un premier temps les facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des unités d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable afin de conclure s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. Le test consiste à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats d'un montant équivalent à l'excédent, jusqu'au montant plafond de l'écart d'acquisition qui fait l'objet du test.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués en date du 1^{er} avril de chaque exercice.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les immobilisations corporelles, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les

dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus d'Énergir, s.e.c. sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. La plupart des contrats d'Énergir, s.e.c. ne comportent qu'une seule obligation de prestation, à savoir la livraison d'énergie. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés à mesure que l'énergie est livrée et selon le montant qu'Énergir, s.e.c. est en droit de facturer aux clients, conformément aux ententes de prix sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation.

Les sommes versées aux clients en lien avec les programmes commerciaux sont comptabilisées à la rubrique Autres éléments d'actif à long terme au bilan consolidé et sont ensuite amorties aux Revenus à l'état consolidé des résultats de façon linéaire sur une période de 10 ans, soit la durée moyenne des programmes commerciaux relatifs à l'énergie.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Énergir, s.e.c. et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices, car selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

Les filiales constituées en sociétés par actions utilisent la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire les actifs d'impôts reportés lorsque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'une portion, ou que la totalité des actifs d'impôts reportés, ne soit pas réalisée. Énergir, s.e.c. comptabilise l'effet d'une position fiscale incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera réalisée.

Selon des traitements réglementaires, Énergir, s.e.c. et certaines de ses filiales récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue par le *Financial Accounting Standards Board* (« FASB ») à l'ASC 740, intitulée *Income Taxes*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue à l'ASC 740 sont comptabilisés à titre d'APR.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (« RPD ») et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (« ACR »), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service

admissibles (« méthode actuarielle »). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets excédant de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 8 et 15 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires. Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis à l'état consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs des régimes de RPD et d'ACR, Énergir, s.e.c. utilise des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et, ainsi, raffiner l'établissement de la dépense.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsqu'Énergir, s.e.c. devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les fonds de placement sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Les fonds de placement sont reliés à des activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre d'APR, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Quant aux polices d'assurance vie, elles sont comptabilisées à la valeur de rachat. Les gains et pertes découlant des variations de juste valeur des placements de portefeuille sont comptabilisés dans les résultats. Les gains et pertes réalisés sur les transactions d'investissement sont déterminés selon le coût moyen pondéré.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et à certains soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan consolidé à l'exception de ceux conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier, conformément aux besoins prévus d'Énergir, s.e.c. en matière d'achats et de ventes et qui ainsi répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Dans le cadre des activités à tarifs réglementés, des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'achat d'énergie sont conclus afin de réduire le risque de volatilité des coûts d'approvisionnement. Ces contrats répondent habituellement à la définition d'un dérivé. Toutefois, certains de ces contrats d'approvisionnement respectent les critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales et, par conséquent, ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ainsi, les coûts d'achats d'énergie des contrats respectant les critères d'exemption sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période durant laquelle l'énergie est consommée par opposition à la comptabilisation au bilan consolidé de la variation de la juste valeur des autres contrats où les critères d'exemption ne sont pas atteints.

Énergir, s.e.c. évalue chacun de ses contrats afin de conclure si ceux-ci répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Ces contrats sont revus régulièrement afin de s'assurer que les critères d'exemption sont toujours respectés.

Les gains et les pertes générés par les instruments financiers dérivés autres que ceux liés aux activités à tarifs réglementés ou ceux désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Activités à tarifs réglementés

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par les organismes de réglementation respectifs. GMP a recours à des contrats d'achat d'électricité pour gérer son risque lié à la fluctuation des coûts d'approvisionnement ainsi qu'à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de capacité.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR, tel qu'approuvé par les organismes réglementaires, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée quantitativement au moment de sa mise en place. Par la suite, une évaluation qualitative est effectuée chaque trimestre afin d'identifier si des faits et événements sont survenus et qui pourraient entraîner un impact potentiel sur l'efficacité de la relation de couverture et la nécessité de procéder à un test quantitatif. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque les éléments de couverture ou couverts sont décomptabilisés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat

étendu. Les montants antérieurement constatés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsque l'élément couvert est réglé, dans le poste auquel la relation de couverture était affectée.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus ou des achats en dollars américains.

Des accords de crédit croisé de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer les taux d'intérêt de certains emprunts à taux variables.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. Les gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture sont inclus dans les Autres éléments du résultat étendu. Des swaps de devises sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à l'investissement net dans des établissements étrangers. Les gains et pertes de change à la conversion des swaps désignés comme élément de couverture sont inclus dans les Autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

Énergir, s.e.c. engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORME PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR

Aide gouvernementale

En novembre 2021, le FASB a publié l'ASU 2021-10, *Disclosures by Business Entities about Government Assistance*. Ces directives mettent à jour l'ASC 832, *Government Assistance* en ajoutant des exigences de divulgation des transactions entre une entité et un gouvernement, dont (i) la nature de la transaction et la méthode comptable utilisée, (ii) les postes des états financiers ainsi que les montants applicables et (iii) les termes et conditions, y compris les engagements et les éventualités. Ces directives seront appliquées de façon rétrospective ou prospective aux états financiers annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2022. Énergir, s.e.c. examine présentement l'incidence de l'adoption de ces directives sur ses états financiers consolidés.

4. CESSIION D'ACTIFS

Au 30 juin 2022, Société en commandite Gaz Métro Plus (« Gaz Métro Plus »), une filiale d'Énergir, s.e.c., a cédé certains de ses actifs et passifs afin de se départir d'une partie de ses opérations, pour un prix de vente de 7 000 \$. Un montant de 3 500 \$ a été reçu à la date de la transaction et le solde sera payable sur cinq ans à un taux d'intérêt annuel de 5,25 %. Une perte sur cession de 8 600 \$, incluant les frais de transactions, est présentée à titre de frais d'exploitation et entretien à l'état consolidé des résultats.

5. REVENUS

	Exercices clos les 30 septembre	
	2022	2021
Revenus provenant de clients	3 094 113	2 437 092
Programmes de revenus alternatifs ¹⁾	(32 249)	14 287
Amortissement des programmes commerciaux	(16 623)	(16 994)
	3 045 241	2 434 385

¹⁾ Les programmes de revenus alternatifs sont composés des mécanismes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent, ainsi que de découplage des revenus. Pour plus de détails, se référer à la note 6.

Au 30 septembre 2022, un montant de 85 325 \$ (87 626 \$ au 30 septembre 2021) correspondant aux sommes versées en lien avec les programmes commerciaux est inclus dans la rubrique Autres éléments d'actif à long terme.

6. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Énergir, s.e.c. exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissement réglementé au Canada

DaQ

Les activités de la DaQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2022 et 2021 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à la DaQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2021 et 2022.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Établissements réglementés aux États-Unis

GMP et VGS

GMP et VGS sont soumises à la réglementation de la VPUC. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de GMP et de VGS sont approuvés annuellement par la VPUC. Selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place, le prix de l'électricité est ajusté annuellement dans le cas de GMP, alors que le prix du gaz naturel est ajusté trimestriellement pour VGS.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021 :

	2022		2021	
	Avoir présumé des actionnaires (en %)	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire (en %)	Avoir présumé des actionnaires (en %)	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire (en %)
GMP	50,4	8,57	49,9	8,20
VGS	50,0	8,80	50,0	8,65

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des APR aux 30 septembre 2022 et 2021 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel	2022	2021
	(en années)		
Actifs réglementaires ¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 2	25 978	29 322
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	142 382	70 218
Frais reliés aux instruments financiers (c)	1 à 31	41 510	418 599
Frais reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (d)	1 à 10	121 040	91 476
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (e)	Indéterminable	81 159	326 937
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (f)	1 à 20	10 230	10 177
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (g)	1 à 3	61 261	71 941
Frais reliés aux impôts sur les bénéfiques (h)	Indéterminable	8 444	7 973
Frais reliés aux tempêtes (i) (n)	1	—	10 203
Frais reliés aux impôts reportés à la suite de la réforme fiscale américaine (j)	Indéterminable	5 931	5 438
Frais reliés aux développements informatiques infonuagiques (k)	1	10 115	—
Frais reliés aux ajustements du coût de l'énergie, aux frais de tempêtes et au mécanisme de découplage des revenus (n)	Indéterminable	22 252	—
Autres	Indéterminable	74 194	47 265
		604 496	1 089 549
Portions présentées au bilan :			
Court terme		212 327	152 282
Long terme		392 169	937 267
		604 496	1 089 549
Passifs réglementaires ²⁾			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 2	6 056	3 609
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	49 715	23 980
Crédits reliés aux instruments financiers (c)	1 à 17	575 201	234 976
Crédits reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (d)	1 à 10	1 242	1 946
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (g)	1 à 2	34 897	2 043
Crédits reliés aux impôts sur les bénéfiques (h)	1	21 410	4 675
Crédits reliés aux impôts reportés à la suite de la réforme fiscale américaine (j)	29 à 34	214 211	203 637
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (l)	Indéterminable	5 711	9 936
Coûts éventuels de retrait des immobilisations corporelles (m)	Indéterminable	494 010	470 752
Crédits reliés aux ajustements du coût de l'énergie, aux frais de tempêtes et au mécanisme de découplage des revenus (n)	Indéterminable	1 118	4 815
Autres	Indéterminable	9 188	8 492
		1 412 759	968 861
Portions présentées au bilan :			
Court terme		342 902	192 744
Long terme		1 069 857	776 117
		1 412 759	968 861

¹⁾ L'amortissement des actifs réglementaires est de 27 545 \$ (21 582 \$ en 2021).

²⁾ L'amortissement des passifs réglementaires est de 1 939 \$ (2 671 \$ en 2021).

(a) Énergir, s.e.c. utilise des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables des variations de la température et du vent sur les activités de la DaQ et de VGS ainsi que pour des écarts de stocks de gaz naturel de la DaQ. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans pour la DaQ et d'un an dès l'exercice subséquent pour VGS.

GMP utilise des comptes de stabilisation tarifaire afin de niveler les tarifs sur la durée de son plan de réglementation pluriannuel. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale.

- (b) Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme le prescrivent les organismes réglementaires.
- (c) Les APR reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Ces APR seront recouvrés ou remboursés à même les tarifs futurs lorsque les instruments financiers dérivés seront réglés. La note 25 fournit plus de détails quant à la composition de ces instruments financiers.
- (d) Les APR reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique correspondent aux subventions accordées aux clients qui participent à ces programmes, aux écarts budgétaires et à certains déboursés nécessaires à l'atteinte des exigences de conformité, comme le prescrivent les organismes réglementaires.
- (e) Les APR reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. Ces actifs comprennent les éléments suivants :
 - soldes non amortis des pertes actuarielles nettes qui sont amortis selon la méthode du corridor;
 - soldes non amortis des coûts des services passés lors de la première application des PCGR des États-Unis;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors de la première application des PCGR des États-Unis par la DaQ;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors d'une acquisition d'entreprise; et
 - écarts budgétaires, soit la différence entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation du dossier tarifaire de la DaQ et le coût réel.

La note 20 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.

- (f) Les APR reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont constitués, au 30 septembre 2022, de coûts déjà engagés de 5 965 \$ (6 236 \$ en 2021) et de déboursés futurs estimés de 4 265 \$ (3 941 \$ en 2021) pour décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Ils sont amortis sur une période de 10 à 20 ans par GMP et VGS, sans rendement sur le capital investi. La contrepartie des déboursés futurs estimés est incluse dans la rubrique Autres éléments du passif à long terme aux bilans consolidés.
- (g) Les APR reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients de la DaQ qui est remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces APR sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

La DaQ applique également un mécanisme de découplage des revenus visant à retourner à la clientèle tous les écarts entre le revenu requis autorisé et les revenus réels normalisés dans le but de pallier les effets des variations des conditions économiques sur les activités.
- (h) Les APR reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à remettre ou à récupérer à même les tarifs futurs de la DaQ, de GMP et de VGS relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices incluse dans les tarifs et celle établie conformément à l'ASC 740, *Income Taxes*, du FASB.
- (i) Les APR reliés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui excèdent le montant annuel de 1 200 \$ US (1 200 \$ US en 2021) autorisé par la VPUC. Se référer à (n).
- (j) En 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (« réforme fiscale américaine »). À la suite de cette réforme, des APR ont été comptabilisés afin de refléter les sommes qui seront retournées aux clients ou récupérées auprès de ces derniers par le biais des tarifs futurs sur différentes périodes d'amortissement.

- (k) Ces APR sont constitués de frais de développements informatiques de services infonuagiques, comme le prescrivent les organismes réglementaires.
- (l) Les APR reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau sont composés de sommes retenues par VGS qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et qui sont utilisées pour appuyer le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Comme convenu avec la VPUC, VGS a mis fin à la collecte des sommes au cours de l'exercice 2019. Ces fonds ont été déposés dans un compte d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions. En contrepartie de ce passif réglementaire, des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont comptabilisés aux bilans consolidés aux 30 septembre 2022 et 2021, totalisant respectivement 6 130 \$ et 10 311 \$.
- (m) En vertu de traitements réglementaires, Énergir, s.e.c. comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des immobilisations corporelles. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement en augmentation des passifs réglementaires, tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.
- (n) À compter de l'exercice 2021, la VPUC a autorisé GMP à compenser les APR reliés au coût de l'énergie, aux frais de tempêtes et au mécanisme de découplage des revenus. L'amortissement de ces APR peut débuter lorsque les écarts nets varient dans la même direction pendant deux trimestres consécutifs, avec l'approbation préalable de la VPUC.

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients (note 26)	275 173	216 173
Montant à recevoir des associés sans contrôle	—	2 746
Autres débiteurs	8 900	7 552
	284 073	226 471

8. STOCKS

	2022	2021
Gaz naturel	148 100	86 964
Fournitures et matériaux	42 198	37 944
	190 298	124 908

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	5 083 328	1 839 386	132 344	3 376 286
Production	863 272	275 292	51 026	639 006
Transport	696 064	50 781	15 888	661 171
Entreposage	76 657	18 814	10 097	67 940
Services énergétiques	225 827	84 751	5 706	146 782
Installations générales	558 150	226 617	19 232	350 765
	7 503 298	2 495 641	234 293	5 241 950

				2021
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	4 765 852	1 690 716	99 628	3 174 764
Production	807 819	245 931	14 340	576 228
Transport	627 658	39 541	19 413	607 530
Entreposage	57 173	17 669	15 360	54 864
Services énergétiques	256 000	107 368	6 463	155 095
Installations générales	532 846	209 667	16 631	339 810
	<u>7 047 348</u>	<u>2 310 892</u>	<u>171 835</u>	<u>4 908 291</u>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution d'électricité à de basses tensions (habituellement de moins de 34,5 kilovolts) et à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilopascals).

Production : Ces actifs comprennent les centrales hydroélectriques, les barrages, les éoliennes, les installations solaires et les équipements connexes utilisés pour la production d'électricité.

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilopascals et plus) et au transport d'électricité à de hautes tensions (habituellement de 34,5 kilovolts et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Services énergétiques : Ces actifs comprennent les infrastructures de production de gaz naturel liquéfié (« GNL ») liées aux activités à tarifs non réglementés et les actifs de production et de transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux administratifs.

Le coût des immobilisations corporelles non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2022 et 2021, est respectivement de 63 603 \$ et de 53 276 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents ainsi que de poteaux et fils électriques en attente d'être mis en service.

Les projets en cours représentent principalement les investissements dans l'agrandissement du réseau de distribution de la DaQ et de GMP ainsi que dans les actifs de production d'électricité de GMP.

Énergir, s.e.c. détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé de respectivement 61 449 \$ et 41 184 \$ au 30 septembre 2022, comparativement à 98 808 \$ et 68 372 \$ au 30 septembre 2021. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 10 080 \$ et 11 582 \$ pour les exercices 2022 et 2021, respectivement.

La charge d'amortissement est de 239 820 \$ en 2022, comparativement à 248 126 \$ en 2021.

Au cours de l'exercice 2022, un montant d'intérêts de 1 436 \$ (1 775 \$ en 2021) a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs réglementés.

ACTIFS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires relatives à chacune des participations dans des actifs sous contrôle conjoint aux 30 septembre 2022 et 2021, inclus principalement dans les actifs de distribution et production :

	2022			
	Taux de participation (en %)	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0	16,7	44 152	43 364
Wyman #4	2,9	17,6	8 819	8 819
Stony Brook #1	8,8	31,0	17 162	16 685
Metallic Neutral Return	59,4	—	2 161	2 161
Millstone Unit #3	1,7	21,4	119 596	74 462
				2021
	Taux de participation (en %)	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0	16,7	40 298	38 419
Wyman #4	2,9	17,6	8 086	8 086
Stony Brook #1	8,8	31,0	15 680	15 084
Metallic Neutral Return	59,4	—	1 982	1 982
Millstone Unit #3	1,7	21,4	108 807	66 929

10. ACTIFS INCORPORELS

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	552 872	—	552 872
Développement informatique	186 485	146 381	40 104
Droits et licences	23 846	10 615	13 231
Relations clients et autres	12 544	2 884	9 660
	775 747	159 880	615 867
			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	553 849	—	553 849
Développement informatique	256 066	148 373	107 693
Droits et licences	21 609	9 087	12 522
Relations clients et autres	12 544	2 382	10 162
	844 068	159 842	684 226

À la suite de l'échéance de la période de conformité 2018-2020, Énergir, s.e.c. a remis ses droits d'émission de GES afin de remplir ses obligations réglementaires de conformité. Ainsi, des actifs incorporels et des obligations liées aux droits d'émission de GES de 337 384 \$ ont été décomptabilisés du bilan consolidé au cours du trimestre clos le 31 décembre 2021. Cette transaction n'a pas eu d'incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie ni sur l'état consolidé des résultats.

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 343 917 \$ en 2022 et 244 655 \$ en 2021. De ce montant, 339 965 \$ sont associés à des actifs acquis et 3 952 \$ à des actifs générés à l'interne en 2022 (respectivement 216 961 \$ et 27 694 \$, en 2021). En 2022, un montant de 53 679 \$ d'actifs incorporels liés à des contrats de services infonuagiques a été présenté dans les Autres actifs à long terme.

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 16 889 \$ en 2022 et de 25 075 \$ en 2021.

L'amortissement annuel pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2023	13 802
2024	10 204
2025	8 478
2026	6 765
2027	5 768

11. PLACEMENTS

	Taux de participation (en %)	2022	2021
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation			
Participations dans des coentreprises			
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM ») (a)	50,0	172 834	127 422
Groupe Intragaz (« Intragaz »)	40,0 à 60,0	84 424	79 785
Parcs éoliens SDB ¹⁾	50,0	36 886	12 935
Autres		64	2 701
		294 208	222 843
Participations dans des satellites			
Portland Natural Gas Transmission System (« PNGTS »)	38,3	129 943	122 965
Vermont Transco LLC (« Transco ») (76,8 % en 2021) (b)	77,1	934 597	811 562
Vermont Electric Power Company, Inc.	38,8	13 345	12 235
Autres		3 769	3 364
		1 081 654	950 126
Total des participations comptabilisées à la valeur de consolidation		1 375 862	1 172 969
Autres placements			
Valeur de rachat de polices d'assurance vie ²⁾		27 401	29 384
		33 710	33 573
		1 436 973	1 235 926

¹⁾ Il s'agit des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif et du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, S.E.N.C.

²⁾ Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES SATELLITES

- (a) Au cours de l'exercice 2022, Énergir, s.e.c. a effectué, par l'intermédiaire de sa filiale Société de gestion Gaz Métro Inc., des apports de capital de 20 850 \$ (18 200 \$ en 2021) dans TQM. Les fonds sont destinés à financer des projets d'investissement liés aux activités de transport de gaz naturel.
- (b) GMP détient des droits variables dans Transco (se référer à la note 12). Au cours de l'exercice 2022, GMP a investi un montant en capital de 40 836 \$ (32 635 \$ US) dans Transco. Au cours de l'exercice 2021, GMP a vendu des parts de Transco pour un montant de 2 421 \$ (1 903 \$ US).

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires à 100 % des coentreprises et des satellites qui sont comptabilisées à la valeur de consolidation par Énergir, s.e.c. :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2022	2021
État des résultats		
Revenus	704 229	654 048
Bénéfice net	270 351	264 367
Bilan		
Actif à court terme	256 382	221 931
Actif à long terme	4 312 230	3 903 349
Passif à court terme	400 864	488 824
Passif à long terme	2 147 427	1 895 780

12. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

EDDV CONSOLIDÉES

En vertu des ententes de partenariat relatives aux entités suivantes, Énergir, s.e.c. a le pouvoir de diriger et de contrôler directement l'ensemble des activités de ces entités, dont celles qui influencent le plus la performance, et a l'obligation d'absorber les pertes et le droit de recevoir les bénéfices. Par conséquent, ces entités sont considérées comme des EDDV dont Énergir, s.e.c. est la principale bénéficiaire.

GMP

GMP VT Solar LLC (« GMP Solar »)

GMP Solar construit, exploite et entretient cinq parcs solaires dans l'État du Vermont. Le 31 décembre 2021, GMP a exercé une option d'achat de l'entité pour un montant de 1 374 \$ (1 098 \$ US). L'excédent de la juste valeur de la participation sur la valeur comptable a été comptabilisé à titre de transaction sur les capitaux propres.

GMP VT Microgrid LLC (« GMP Microgrid »)

GMP Microgrid construit, exploite et entretient trois projets de production et de stockage d'énergie solaire dans l'État du Vermont. En 2019, une entente de contribution en capital a été signée avec un investisseur afin qu'il finance en partie les projets pour un montant de 14 295 \$ US. Le solde a été financé par GMP pour un montant de 35 025 \$ US.

Le tableau qui suit présente l'information financière attribuable aux EDDV consolidées d'Énergir, s.e.c. ¹⁾ :

	2022	2021
Bénéfice net	999	1 775
Allocation du bénéfice net entre les partenaires ²⁾ :		
Énergir, s.e.c.	461	794
Investisseurs	538	981
Actifs ³⁾	133 781	132 851
Passifs ⁴⁾	13 007	13 291

¹⁾ Incluant les informations financières de GMP Solar pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

²⁾ La disproportion de l'allocation du bénéfice net entre les associés s'explique par l'utilisation de la méthode de la LHVC qui tient compte du fait que l'autre associé bénéficie d'avantages fiscaux additionnels à l'extérieur de la structure de l'EDDV.

³⁾ Les actifs sont principalement composés d'immobilisations corporelles.

⁴⁾ Les passifs représentent principalement des fournisseurs et charges à payer et de la dette.

EDDV NON CONSOLIDÉES

Transco

GMP détient des droits variables dans Transco, une EDDV dont l'activité principale est la transmission d'électricité dans l'État du Vermont. Il a été déterminé que GMP n'est pas la principale bénéficiaire étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger et de contrôler les activités de Transco qui influencent le plus la performance et le rendement économique de l'entité. Par conséquent, GMP comptabilise son placement dans Transco à la valeur de consolidation à titre de placement dans une société satellite.

GMP fournit à Transco des capitaux et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés. La valeur comptable de l'EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation dans cette EDDV s'établissent à 675 824 \$ US au 30 septembre 2022 (640 034 \$ US au 30 septembre 2021).

13. ÉCARTS D'ACQUISITION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	400 197	436 490
Disposition et autre (note 24)	(900)	(16 844)
Écart de conversion	34 840	(19 449)
Solde à la fin	<u>434 137</u>	<u>400 197</u>

Aucune provision pour moins-value n'a été requise pour les exercices 2022 et 2021.

14. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt pondéré (en %)	Échéance	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Énergir, s.e.c. (a)	50 000	—	Sur demande	—	—
États-Unis (0,66 % en 2021) (b)	76 060	3,54	2023	42 102	41 099
Autre (a)	6 000	—	2023	—	—
	<u>132 060</u>			<u>42 102</u>	<u>41 099</u>

(a) Les facilités de crédit à court terme portent intérêts à des taux variables fondés sur les taux des acceptations bancaires ou les taux préférentiels, majorés selon les modalités de ces facilités.

(b) La convention de crédit de VGS permet un emprunt maximal de 76 060 \$ (55 000 \$ US) et viendra à échéance en juin 2023. Cette facilité porte intérêt à un taux variable correspondant au taux LIBOR majoré de 0,58 %. Un montant de 42 102 \$ (30 444 \$ US) est utilisé au 30 septembre 2022.

15. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré (en %)	Échéance	2022	2021
Énergir, s.e.c. auprès d'Énergir inc. (a)				
Obligations de première hypothèque (4,60 % en 2021) (b)	4,60	2025 à 2047	1 275 000	1 275 000
Billets garantis de premier rang (430 000 \$ US en 2022 et 560 000 \$ US en 2021) (4,12 % en 2021) (c)	4,19	2025 à 2048	594 647	710 080
Crédit à terme, garanti (0,21 % en 2021) (d) (i)	—	—	—	427 443
			1 869 647	2 412 523
Énergir, s.e.c. auprès du marché des capitaux (a)				
Obligations de première hypothèque (e)	3,66	2032	525 000	—
Crédit à terme, garanti (d) (i)	3,27	2027	449 401	—
			974 401	—
Filiales américaines				
Obligations de première hypothèque (808 500 \$ US en 2022 et 791 500 \$ US en 2021) (4,56 % en 2021) (f)	4,54	2024 à 2053	1 118 075	1 003 622
Billets de premier rang, non garantis (216 000 \$ US en 2022 et 217 000 \$ US en 2021) (4,77 % en 2021) (g)	4,41	2023 à 2046	298 706	275 156
Crédit à terme, non garanti (141 541 \$ US en 2022 et 123 243 \$ US en 2021) (0,74 % en 2021) (f) (i)	3,68	2024	195 738	156 272
			1 612 519	1 435 050
Autres				
Crédits à terme, garantis (2,26 % en 2021) (h) (i)	5,57	2025	13 515	12 454
			4 470 082	3 860 027
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			(18 492)	(15 965)
			4 451 590	3 844 062
Échéances courantes			1 383	239 652
			4 450 207	3 604 410

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital de la dette à long terme requis au cours des cinq prochains exercices et par la suite pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont les suivants :

2023	1 383
2024	223 421
2025	251 087
2026	35 955
2027	819 929
Par la suite	3 138 307

- (a) Historiquement, et en raison de certaines restrictions législatives, la stratégie de financement consistait à ce qu'Énergir inc. emprunte sur les marchés de capitaux et prête ces sommes à Énergir, s.e.c. à des conditions identiques. Étant donné que ces restrictions n'existent plus, la stratégie de financement a été réévaluée et Énergir, s.e.c. a modifié son acte de fiducie en décembre 2021 afin de pouvoir emprunter directement sur les marchés des capitaux.

Pour les obligations de première hypothèque et les billets garantis de premier rang émis avant décembre 2021, Énergir inc. a agi comme emprunteur au marché et a prêté le produit des emprunts à Énergir, s.e.c. à des conditions identiques. Pour les obligations de première hypothèque émises après décembre 2021, Énergir, s.e.c. a emprunté directement auprès du marché des capitaux.

Les obligations de première hypothèque émises avant décembre 2021 sont garanties par Énergir, s.e.c. en vertu des actes de fiducie et les billets garantis de premier rang sont garantis par Énergir, s.e.c. en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque et les billets garantis de premier rang comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles présents et futurs d'Énergir inc. et d'Énergir, s.e.c. situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs d'Énergir, s.e.c.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de l'émetteur, selon les modalités prévues aux actes de fiducie. En vertu des ententes entre Énergir inc. et Énergir, s.e.c. à l'égard des obligations de différentes séries d'Énergir inc., Énergir, s.e.c. s'est engagée à en effectuer le remboursement directement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient qu'Énergir, s.e.c. n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5 sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi qu'Énergir, s.e.c. ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi, calculé selon les modalités des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme d'Énergir, s.e.c., sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., se situe à 56,5 % au 30 septembre 2022 et à 51,9 % au 30 septembre 2021.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., est de 3,85 fois et de 3,03 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2022 et 2021, les actifs détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités représentent respectivement 2,42 % et 2,28 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2022 et 2021, Énergir, s.e.c. ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) En juillet 2021, Énergir, s.e.c. a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 150 000 \$.
- (c) En mai 2022, Énergir, s.e.c. a remboursé une série de billets garantis de premier rang d'un montant de 167 024 \$ (130 000 \$ US).
- (d) En juillet 2022, Énergir inc. et Énergir, s.e.c. ont conclu avec leur consortium bancaire une nouvelle convention de crédit qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de 800 000 \$ venant à échéance en juillet 2027. Cette facilité de crédit remplace celle mise en place en mars 2012 par Énergir inc. à titre d'emprunteur et Énergir, s.e.c. à titre de caution. Dans le cadre du changement de la stratégie de financement, Énergir, s.e.c. est devenue l'unique emprunteur aux termes de la convention de crédit à compter du 29 septembre 2022. Celle-ci est garantie par une hypothèque universelle sur les actifs d'Énergir, s.e.c. Les modalités de la convention de crédit sont similaires à celles de la convention précédente.

De plus, Énergir, s.e.c. a émis en juillet 2022 une circulaire d'information accessible aux investisseurs afin de pouvoir emprunter sous forme de papier commercial.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 69 283 \$ (50 100 \$ US) au 30 septembre 2022 et 63 527 \$ (50 100 \$ US) au 30 septembre 2021.

- (e) En février 2022, Énergir, s.e.c. a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque d'un montant de 325 000 \$. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 3,04 % et viendront à échéance en février 2032. Les obligations sont garanties par une hypothèque universelle sur les actifs d'Énergir, s.e.c.

En septembre 2022, Énergir, s.e.c. a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque d'un montant de 200 000 \$. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 4,67 % et viendront à échéance en septembre 2032. Les obligations sont garanties par une hypothèque universelle sur les actifs d'Énergir, s.e.c. Énergir, s.e.c. a ensuite conclu des swaps de devises en dollars américains d'un montant total équivalent venant à échéance en septembre 2032, et a désigné ceux-ci comme instruments de couverture de l'investissement net (se référer à la note 25).

- (f) La totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP exige le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 441 499 \$ (319 256 \$ US) des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2022 comparativement à 369 742 \$ (292 427 \$ US) au 30 septembre 2021. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

En décembre 2020, GMP a émis des obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 76 350 \$ (60 000 \$ US), soit une série de 44 540 \$ (35 000 \$ US) et une série de 31 810 \$ (25 000 \$ US). Ces séries d'obligations viendront à échéance en décembre 2031 et en décembre 2049 et elles portent intérêt aux taux annuels de 1,99 % et de 3,05 %, respectivement.

En décembre 2020, GMP a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 38 175 \$ (30 000 \$ US). En juin 2021, GMP a également remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 20 910 \$ (16 645 \$ US).

En septembre 2022, GMP a émis des obligations de première hypothèque pour un montant de 34 573 \$ (25 000 \$ US). Ces obligations viendront à échéance en octobre 2052 et portent intérêt au taux annuel de 5,00 %.

En août 2021, GMP a conclu une nouvelle facilité de crédit de 220 500 \$ (175 000 \$ US), arrivant à échéance en août 2024 et, assortie d'une clause accordéon de 31 500 \$ (25 000 \$ US).

En mars 2022, GMP a activé la clause accordéon de sa facilité de crédit émise en août 2021, augmentant ainsi son crédit disponible de 218 840 \$ (175 000 \$ US) à 243 850 \$ (195 000 \$ US) jusqu'en septembre 2022. Par le biais de cette facilité, GMP a remboursé en mars 2022 une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 10 110 \$ (8 000 \$ US).

- (g) En juin 2022, Northern New England Energy Corporation (« NNEEC ») a remboursé des billets de premier rang non garantis venus à échéance d'un montant de 63 685 \$ (50 000 \$ US) et a émis de nouveaux billets de premier rang non garantis pour le même montant au taux annuel de 4,64 %, lesquels viendront à échéance en juin 2032.
- (h) Le montant maximum autorisé des facilités de crédit à terme garanties par des hypothèques de premier rang des autres filiales d'Énergir, s.e.c. est de 40 770 \$.
- (i) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux SOFR, majorés selon les modalités des conventions de crédit. Ces emprunts sont présentés à long terme lorsqu'Énergir, s.e.c. a l'intention et la capacité de les refinancer pour une période supérieure à un an.

Aux 30 septembre 2022 et 2021, Énergir, s.e.c. et ses filiales respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais liés au financement de 1 779 \$ et de 1 760 \$ pour les exercices 2022 et 2021, respectivement.

16. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2022	2021
Passifs liés aux régimes de RPD (note 20)	23 827	192 106
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 20)	114 093	178 542
Passifs liés à la rémunération différée de GMP et de VGS	8 749	10 152
Dépôts de clients	23 549	23 872
Obligations découlant des contrats de location-exploitation ¹⁾	14 126	14 586
Obligations liées aux droits d'émission de GES (note 10)	301 139	92 930
Autres	71 727	73 169
	557 210	585 357

¹⁾ Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation ont été comptabilisés à la rubrique Autres actifs à long terme.

17. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2022	2021
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	191 353	191 353

Au cours de l'exercice 2021, Énergir, s.e.c. a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 19 565 218 nouvelles parts à ses associés Énergir inc. et Énergir Développement inc. (auparavant, Valener Inc.) selon leur quote-part respective, au prix de 23,00 \$ par part pour un montant total de 450 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit qu'Énergir, s.e.c. distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2021	204 789	(138 403)	(17 938)	(7 465)	(5 218)	35 765
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	158 307	(71 652)	—	6 955	8 370	101 980
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 144	12	(631)	525
	<u>158 307</u>	<u>(71 652)</u>	<u>1 144</u>	<u>6 967</u>	<u>7 739</u>	<u>102 505</u>
Solde au 30 septembre 2022	363 096	(210 055)	(16 794)	(498)	2 521	138 270

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2020	292 533	(184 035)	(22 654)	(14 883)	(11 238)	59 723
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(87 744)	45 632	3 649	6 914	9 348	(22 201)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 067	504	(3 328)	(1 757)
	<u>(87 744)</u>	<u>45 632</u>	<u>4 716</u>	<u>7 418</u>	<u>6 020</u>	<u>(23 958)</u>
Solde au 30 septembre 2021	204 789	(138 403)	(17 938)	(7 465)	(5 218)	35 765

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2022	2021
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	(47 735)	(4 842)
Stocks	(66 906)	(38 621)
Frais payés d'avance	518	(3 072)
Fournisseurs et charges à payer	42 550	19 164
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	(5 380)	4 082
	(76 953)	(23 289)
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts payés	153 690	155 884
Impôts payés (recouvrés)	7 973	(125)

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 42 045 \$ au 30 septembre 2022 relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (29 727 \$ en 2021). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Énergir, s.e.c. offre des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées s'élève à 4 582 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 et à 4 252 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Pour leur part, les régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Énergir, s.e.c.	31 décembre 2021	31 décembre 2024
Gaz Métro Plus ¹⁾	—	—
GMP	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
VGS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023

¹⁾ Dans le cadre de la transaction de cession d'actifs (se référer à la note 4), des démarches ont été entreprises pour procéder à une scission des régimes de retraite afin de transférer à l'acheteur les actifs et passifs liés aux employés de Gaz Métro Plus qui sont maintenant à l'emploi de l'acheteur. Cette scission est assujettie à l'approbation de Retraite Québec.

Énergir, s.e.c. procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie à la presque totalité de ses salariés, à leurs conjoints et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la DaQ.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus aux bilans consolidés aux 30 septembre 2022 et 2021 :

	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	1 374 724	1 488 809	228 632	247 733
Coût des services rendus	35 675	42 137	7 505	9 468
Intérêts débiteurs	37 734	33 092	6 546	5 887
Cotisations des salariés	7 583	7 499	1 633	1 361
Cotisations autres et transferts des employés	4 321	4 257	157	230
Prestations versées et remboursements	(76 781)	(82 603)	(7 828)	(6 856)
Pertes (gains) actuariel(le)s	(308 569)	(98 006)	(64 513)	(26 432)
Incidence des modifications aux régimes	—	—	(14 963)	—
Incidence de la cession des régimes et acquittements (note 4)	(13 909)	—	(6 022)	—
Incidence des fluctuations du taux de change	23 021	(20 461)	3 423	(2 759)
Solde à la fin	1 083 799	1 374 724	154 570	228 632
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	1 182 618	1 114 747	68 471	64 759
Rendement réel des actifs des régimes	(86 933)	124 286	(12 869)	8 525
Cotisations de l'employeur	24 276	29 479	3 722	3 769
Cotisations des salariés	7 583	7 499	1 633	1 361
Cotisations autres et transferts des employés	4 321	4 257	—	—
Prestations versées et remboursements	(76 781)	(82 603)	(7 828)	(6 856)
Incidence de la cession des régimes et acquittements (note 4)	(13 909)	—	—	—
Incidence des fluctuations du taux de change	18 797	(15 047)	4 900	(3 087)
Solde à la fin	1 059 972	1 182 618	58 029	68 471
Situation de capitalisation - déficit des régimes	(23 827)	(192 106)	(96 541)	(160 161)
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	—	—	17 552	18 381
Autres éléments du passif à long terme	(23 827)	(192 106)	(114 093)	(178 542)
	(23 827)	(192 106)	(96 541)	(160 161)

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2022 et 2021 :

Catégories d'actifs	Ventilation cible (en %)	Pourcentage des actifs des régimes (en %)	
		2022	2021
Titres à revenu fixe	37,0	38,8	36,5
Titres de participation	63,0	61,2	63,5
	100,0	100,0	100,0

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

Catégories d'actifs	30 septembre 2022				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 889	—	—	—	21 889
Placements en actions	58 396	10 229	—	—	68 625
Placements en obligations	84 199	108 613	—	—	192 812
Parts de fonds communs de placement	39 711	542 172	—	252 578	834 461
Autres ¹⁾	214	—	—	—	214
	204 409	661 014	—	252 578	1 118 001

Catégories d'actifs	30 septembre 2021				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 335	—	—	—	17 335
Placements en actions	89 558	16 343	—	—	105 901
Placements en obligations	96 965	109 181	—	—	206 146
Parts de fonds communs de placement	61 876	670 138	—	194 733	926 747
Autres ¹⁾	(5 040)	—	—	—	(5 040)
	260 694	795 662	—	194 733	1 251 089

¹⁾ Les actifs de la catégorie Autres sont constitués de sommes à recevoir de 28 729 \$ (2 948 \$ en 2021) et de charges à payer de 28 515 \$ (7 988 \$ en 2021) nécessaires pour l'administration des actifs des régimes. Ces actifs sont évalués au coût.

COMPOSANTES DU COÛT NET AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût net au titre des prestations projetées pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR :

	Exercices clos les 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	35 675	42 137	9 155	9 468
Intérêts débiteurs	37 734	33 092	6 546	5 887
Rendement prévu des actifs des régimes	(65 108)	(62 764)	(4 327)	(4 000)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	10 973	27 534	794	3 936
Amortissement des coûts des services passés	—	138	(230)	163
Incidence de la cession des régimes et acquittements (note 4)	—	—	(6 022)	—
Coût net	19 274	40 137	5 916	15 454
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de la DaQ ¹⁾	(18 662)	4 586	(1 924)	4 868
Coût constaté	37 936	35 551	7 840	10 586

¹⁾ Le coût (revenu) non constaté de la DaQ correspond à l'écart entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation du dossier tarifaire et le coût établi selon la méthode actuarielle. Cet écart budgétaire est comptabilisé à titre d'APR (se référer à la note 6).

PRÉSENTATION DU COÛT CONSTATÉ AUX ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	Exercices clos les 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Exploitation et entretien	44 351	40 879	7 174	6 907
Frais financiers et autres	(6 415)	(5 328)	666	3 679
Coût constaté	37 936	35 551	7 840	10 586

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Solde au début	(6 490)	(12 789)	(975)	(2 094)
Gains actuariels nets survenus au cours de l'exercice	3 352	5 925	1 786	989
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s	(6)	374	18	130
Incidence de la cession des régimes et acquittements (note 4)	2 646	—	(829)	—
Variation des autres éléments du résultat étendu	5 992	6 299	975	1 119
Solde à la fin	(498)	(6 490)	—	(975)

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ¹⁾

	Exercices clos les 30 septembre			
	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s	48 149	207 487	(27 519)	21 492
Coût des services passés	—	—	(13 877)	856
Première application des PCGR des États-Unis	(36 029)	(38 603)	60 842	65 189
Acquisition d'entreprise	31 987	33 657	5 053	5 468
Écarts budgétaires	6 596	23 947	5 957	7 444
Total des actifs réglementaires nets	50 703	226 488	30 456	100 449

¹⁾ Se référer à la note 6 pour plus de détails sur ces APR.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2023	20 726	4 674
Versements de prestations prévus :		
2023	57 437	4 674
2024	58 571	4 870
2025	59 109	5 063
2026	59 758	4 882
2027	60 612	4 903
2028-2032	294 282	27 493

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2022	2021	2022	2021
	Régimes de RPD (en %)	Régimes de RPD (en %)	Régimes d'ACR (en %)	Régimes d'ACR (en %)
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	5,20	3,21	5,21	3,29
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75	2,75	2,75
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,45	2,99	3,41	3,04
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80	5,85	6,4	6,65
Taux de croissance de la rémunération	2,88	2,88	2,75	2,75

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2023 pour certains régimes d'ACR sont de 5,3 % pour la DaQ et 6,5 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 4,1 % en 2040 pour la DaQ et jusqu'à 5,0 % en 2029 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite.

21. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2022	2021
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	269 242	230 657
Impôts exigibles	2 608	4 267
Impôts reportés	25 956	37 673
Impôts sur les bénéfices	28 564	41 940

En août 2022, le gouvernement des États-Unis a sanctionné l'*Inflation Reduction Act of 2022*, dont la majorité des dispositions entreront en vigueur pour les années d'imposition commençant après le 31 décembre 2022. Cette loi inclut l'introduction d'un impôt minimum de 15 % pour certaines entreprises ainsi que des incitatifs à l'énergie verte. Cette loi n'a pas d'impact sur l'année en cours se terminant le 30 septembre 2022. Énergir, s.e.c. évalue actuellement les impacts potentiels de cette loi sur ses futurs impôts sur les bénéfices.

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre le taux d'impôts statutaire et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2022	2021
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	269 242	230 657
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices (en %)	26,5	26,5
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	71 349	61 124
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Perte provenant de sociétés en commandite	(26 001)	(19 327)
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	2 358	2 668
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	(5 620)	(824)
Gain sur disposition de Standard Solar Inc. (« Standard Solar »)	—	4 740
Crédits d'impôt	(6 190)	(5 342)
Effet de la réforme fiscale américaine	(5 252)	(2 303)
Effet net des éléments non imposables, écarts permanents et autres	(2 080)	1 204
Impôts sur les bénéfices	28 564	41 940
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices (en %)	10,6	18,2

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	2022	2021
Provisions non déductibles	19 824	17 800
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	121 398	117 016
Actifs et passifs réglementaires	30 222	36 792
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(362 820)	(328 844)
Avantages sociaux futurs	(1 096)	(1 537)
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(347 845)	(300 385)
Autres	1 880	2 741
Passif net d'impôts reportés	(538 437)	(456 417)

Aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée aux 30 septembre 2022 et 2021. Les autres actifs d'impôts reportés sont principalement composés de pertes autres qu'en capital reportées et de crédits d'impôt qui ont été réalisés par les filiales d'Énergir, s.e.c. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 228 101 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2033 et 2039, et les crédits d'impôts de 67 298 \$ avant que ceux-ci ne viennent à échéance, soit entre 2029 et 2042, compte tenu des renversements des écarts temporaires imposables et des revenus imposables futurs.

Énergir, s.e.c. et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 89 759 \$ au 30 septembre 2022 et de 68 912 \$ au 30 septembre 2021. En contrepartie d'une portion de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 84 721 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2022 (67 395 \$ au 30 septembre 2021) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	2022	2021
Provisions non déductibles	17 593	11 970
Actifs et passifs réglementaires	(37 709)	(17 906)
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(69 598)	(66 020)
Avantages sociaux futurs	590	3 599
Instruments financiers	38 522	—
Autres	(579)	(555)
Provision moins-value	(38 578)	—
Passif net d'impôts reportés	(89 759)	(68 912)

22. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion d'Énergir, s.e.c. et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à la DaQ ainsi que les activités reliées à la distribution d'électricité et de gaz naturel au Vermont (GMP et VGS). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations qu'Énergir, s.e.c. détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., à titre de mandataire de Société en commandite Gazoduc TQM, Corporation Champion Pipe Line Limitée et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités à tarifs non réglementés de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités commerciales non réglementées d'Énergir, s.e.c., incluant notamment celles liées à la vente de gaz naturel liquéfié comme carburant ou produit énergétique et à la production et à la transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique. Les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel sont également inclus jusqu'au 30 juin 2022 (note 4). Ce secteur englobe aussi les résultats découlant de la participation dans les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

Exercice clos le 30 septembre 2022

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ¹⁾	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	DaQ	Vermont ¹⁾	Total					
Revenus provenant de clients externes	1 760 902	1 175 632	2 936 534	—	—	108 707	—	3 045 241
Revenus intersectoriels	45 334	700	46 034	4 087	—	1 387	(51 508)	—
Total des revenus	1 806 236	1 176 332	2 982 568	4 087	—	110 094	(51 508)	3 045 241
Coûts directs	1 182 539	724 346	1 906 885	—	—	4 104	—	1 910 989
Coûts directs intersectoriels	5 404	—	5 404	—	—	46 461	(51 865)	—
Total des coûts directs	1 187 943	724 346	1 912 289	—	—	50 565	(51 865)	1 910 989
Marge bénéficiaire brute	618 293	451 986	1 070 279	4 087	—	59 529	357	1 134 252
Frais d'exploitation et d'entretien	282 424	240 610	523 034	837	81	42 750	23 028	589 730
Frais d'exploitation et d'entretien intersectoriels	700	—	700	804	313	2 025	(3 842)	—
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	92 559	92 559	53 828	17 033	4 638	(30)	168 028
Amortissement	163 037	124 012	287 049	749	—	9 241	—	297 039
Intérêts sur la dette à long terme	38 867	51 855	90 722	291	—	266	47 026	138 305
Frais financiers et autres, montant net	1 308	7 021	8 329	628	(14)	(154)	(825)	7 964
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	131 957	121 047	253 004	54 606	16 653	10 039	(65 060)	269 242
Impôts sur les bénéfices (recouverts)	—	19 874	19 874	7 888	2 684	1 165	(3 047)	28 564
Bénéfice net (perte nette)	131 957	101 173	233 130	46 718	13 969	8 874	(62 013)	240 678
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	131 957	100 642	232 599	46 718	5 677	5 269	(62 013)	228 250
Participations ne donnant pas le contrôle	—	531	531	—	8 292	3 605	—	12 428
Acquisition d'immobilisations corporelles	179 830	159 078	338 908	3 339	—	9 894	—	352 141
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	951 711	951 711	303 159	36 886	84 424	(318)	1 375 862
Immobilisations corporelles	2 490 663	2 553 741	5 044 404	25 840	3	171 703	—	5 241 950
Écarts d'acquisition	—	419 122	419 122	273	—	14 742	—	434 137
Actif total	4 009 713	5 075 117	9 084 830	329 911	38 100	334 101	(8 070)	9 778 872

¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. le sont au Canada.

Exercice clos le 30 septembre 2021

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ¹⁾	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	DaQ	Vermont ¹⁾	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 304 864	1 064 351					
Revenus intersectoriels	19 460	97	19 557	4 043	—	1 050	(24 650)	—
Total des revenus	1 324 324	1 064 448	2 388 772	4 043	—	66 220	(24 650)	2 434 385
Coûts directs	720 560	636 062	1 356 622	—	—	5 163	—	1 361 785
Coûts directs intersectoriels	5 093	—	5 093	—	—	19 471	(24 564)	—
Total des coûts directs	725 653	636 062	1 361 715	—	—	24 634	(24 564)	1 361 785
Marge bénéficiaire brute	598 671	428 386	1 027 057	4 043	—	41 586	(86)	1 072 600
Frais d'exploitation et d'entretien	275 980	224 484	500 464	1 694	382	28 345	18 485	549 370
Frais d'exploitation et d'entretien intersectoriels	1 084	—	1 084	—	—	371	(1 455)	—
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	94 817	94 817	39 135	20 530	3 891	(65)	158 308
Amortissement	144 171	119 046	263 217	736	—	27 992	—	291 945
Intérêts sur la dette à long terme	48 749	52 829	101 578	197	—	148	45 042	146 965
Frais financiers et autres, montant net	1 076	5 184	6 260	573	(362)	360	5 140	11 971
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	127 611	121 660	249 271	39 978	20 510	(11 739)	(67 363)	230 657
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	—	25 626	25 626	10 177	6 644	1 101	(1 608)	41 940
Bénéfice net (perte nette)	127 611	96 034	223 645	29 801	13 866	(12 840)	(65 755)	188 717
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	127 611	95 053	222 664	29 801	3 855	(12 389)	(65 755)	178 176
Participations ne donnant pas le contrôle	—	981	981	—	10 011	(451)	—	10 541
Acquisition d'immobilisations corporelles	163 296	155 113	318 409	1 909	—	9 165	—	329 483
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	827 161	827 161	251 260	12 935	79 785	1 828	1 172 969
Immobilisations corporelles	2 416 774	2 285 377	4 702 151	23 518	3	182 619	—	4 908 291
Écarts d'acquisition	—	385 182	385 182	273	—	14 742	—	400 197
Actif total	3 923 342	4 668 266	8 591 608	283 033	14 251	319 300	(16 732)	9 191 460

¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. le sont au Canada.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Intragaz, société en commandite a fourni à la DaQ des services d'entreposage de gaz naturel, présentés sous la rubrique Coûts directs dans l'état consolidé des résultats, totalisant 18 145 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (18 150 \$ en 2021).

Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité, présentés sous la rubrique Coûts directs dans l'état consolidé des résultats, totalisant 32 197 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (29 007 \$ en 2021).

Conformément à la convention de services signée le 14 janvier 2022, CDPQ Infrastructures Mondiales Inc. a fourni des services de gestion à Énergir, s.e.c. Ces honoraires sont présentés à la rubrique Exploitation et entretien dans l'état consolidé des résultats et totalisent 4 283 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 (néant en 2021).

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Énergir inc. a prêté des sommes à Énergir, s.e.c. et celui-ci garantit certains engagements d'Énergir inc. Se référer aux notes 15 et 27 pour plus de détails.

24. TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 1^{er} octobre 2020, Énergir, s.e.c. a procédé, par l'entremise de sa filiale NNEEC, à la disposition des actions ordinaires détenues dans Standard Solar à Énergir Solutions (US) Inc. (« ESUS »), une filiale indirectement détenue par Noverco, pour un prix de vente de 352 159 \$ (265 000 \$ US). Le paiement de la transaction s'est fait en quatre versements de 66 250 \$ US, dont le dernier a été effectué en juin 2021. Le solde du prix de vente portait intérêt à un taux annuel de 5,11 %.

Dans le cadre du financement de cette transaction, Énergir, s.e.c. a procédé à quatre distributions à ses associés pour un montant total de 337 252 \$. De plus, dans le cadre de la transaction, l'actionnaire d'ESUS a pris à sa charge la responsabilité des garanties financières émises par NNEEC au bénéfice de Standard Solar.

NNEEC étant contrôlée de façon indirecte par Noverco, cette disposition correspond à une transaction sous contrôle commun. En conséquence, l'écart entre le prix de vente et la valeur comptable, soit un montant de 10 903 \$, a été comptabilisé sous la rubrique Surplus d'apport au cours de l'exercice 2021.

Lors de la finalisation de la transaction, la valeur comptable de Standard Solar au 1^{er} octobre 2020 a été ajustée à la hausse d'un montant de 9 230 \$ et cet ajustement a été comptabilisé dans les Bénéfices non répartis au cours de l'exercice 2021.

Cette transaction a généré au cours de l'exercice 2021 un gain en capital fiscal de 42 877 \$ et une charge d'impôts de 4 740 \$ pour NNEEC.

La valeur comptable finale ajustée des actifs et passifs disposés au 1^{er} octobre 2020 se détaille comme suit :

ACTIF

Actif à court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	13 196
Clients et autres débiteurs	6 038
Frais payés d'avance	1 899
Total de l'actif à court terme	41 765

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	12 697
Immobilisations corporelles	539 703
Écart d'acquisition	16 844
Impôts reportés	17 402
Autres éléments d'actifs à long terme	42 924
Total de l'actif à long terme	629 570
TOTAL DE L'ACTIF	671 335

PASSIF

Passif à court terme

Emprunts bancaires	53 156
Fournisseurs et charges à payer	34 854
Échéances courantes de la dette à long terme	6 477
Total du passif à court terme	94 487

Dette à long terme	173 782
Impôts reportés	7 191
Instruments financiers dérivés	6 720
Autres éléments du passif à long terme	37 593
Total du passif à long terme	225 286
TOTAL DU PASSIF	319 773

Actif net disposé	351 562
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 290
Participations ne donnant pas le contrôle	(14 596)
Quote-part de l'actif net disposé	341 256

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Pour ses fonds de placement, Énergir, s.e.c. applique la mesure de simplification lui permettant d'évaluer son placement à la valeur liquidative.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt dont Énergir, s.e.c. pourrait s'être prévalu à la date des bilans consolidés pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme, d'une valeur comptable de 4 451 590 \$, s'établissait à 4 164 859 \$ au 30 septembre 2022 (respectivement 3 844 680 \$ et 4 382 824 \$ au 30 septembre 2021).

La juste valeur correspond à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à un moment précis et elle peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants qu'Énergir, s.e.c. estimerait recevoir aux règlements de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date de clôture. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date de clôture. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Énergir, s.e.c. et à ses filiales, ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés désignés comme couverture de l'investissement net				
Swaps de devises (a)	—	6 673	—	—
Total	—	6 673	—	—
Instruments dérivés non désignés comme couverture (b)				
Contrats de change à terme	610	—	—	—
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	8 856	3 108	14 574	—
Instruments liés à l'électricité :				
Contrats d'achat d'électricité (c)	565 736	38 402	220 402	418 599
Total	575 202	41 510	234 976	418 599
Total des instruments dérivés	575 202	48 183	234 976	418 599
Portions présentées aux bilans consolidés				
Court terme	272 652	3 108	140 296	—
Long terme	302 550	45 075	94 680	418 599
Total	575 202	48 183	234 976	418 599

(a) Au cours de l'exercice 2022, Énergir, s.e.c. a conclu des swaps de devises libellés en dollars américains afin de gérer son exposition au risque de change lié à l'investissement net dans des établissements étrangers. Ces swaps ont été désignés comme éléments de couverture de l'investissement net.

(b) Ces instruments financiers dérivés sont reliés à des activités à tarifs réglementés et la contrepartie des réévaluations est comptabilisée à titre d'APR aux bilans consolidés. Ainsi, aucun gain ni aucune perte n'a été comptabilisé dans les résultats ni dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire. Se référer à la note 6.

(c) Au cours de l'exercice 2021, GMP a conclu que certains contrats d'achat d'électricité ne répondaient plus aux critères d'acquisition et de vente d'achat d'électricité dans le cours normal des affaires, en raison d'une alimentation électrique excédentaire à la demande pour les contrats couvrant les exercices 2023 à 2035. En conséquence GMP a comptabilisé ces contrats dérivés à leur juste valeur.

Les montants nominaux des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	<u>30 septembre 2022</u>	<u>30 septembre 2021</u>
Instruments liés au taux de change :		
Swaps de devises (en milliers de dollars)	200 000	—
Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	8 777	—
Instruments liés au gaz naturel :		
Contrats d'échange à prix fixe (en milliers de gigajoules)	5 891	5 843
Instruments liés à l'électricité :		
Contrats d'achat d'électricité (en milliers de mégawattheures)	39 399	41 977

Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dérivés

Au 30 septembre 2022, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés a été évaluée selon le niveau 2, à l'exception des contrats d'achat d'électricité.

Des contrats d'achat d'électricité ont été conclus afin de couvrir une partie des coûts futurs, et l'évaluation de ces contrats est classée au niveau 3, puisque la technique d'évaluation comprend une hypothèse non observable importante concernant les prix à terme du marché de l'électricité. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

En 2022, dû à la variabilité des marchés causant des écarts significatifs sur les hypothèses de prix utilisés dans la technique d'évaluation, tous les contrats d'achat d'électricité ont été classifiés de niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 au 30 septembre 2022 a été calculée en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau. Les moyennes pondérées ont été calculées selon la quantité relative de puissance contractée en MWh de chaque contrat :

	Taux sans risque (en %)	Moyenne pondérée du taux sans risque (en %)	Taux d'actualisation (en %)	Volatilité implicite des prix	Prix à terme (en \$ US/ MWh)	Moyenne pondérée du prix à terme (en \$ US/MWh)
Contrats d'achat d'électricité	2,08 à 4,22	3,08	3,92	S.O.	26,00 à 265,95	74,06

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur nette des instruments financiers classés au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs :

	<u>Exercices clos les 30 septembre</u>	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début	(224 135)	(18 772)
Variation de la juste valeur liée aux gains non réalisés	665 960	45 249
Variation de la juste valeur liée aux pertes non réalisées sur les additions d'instruments dérivés	—	(251 940)
Écarts de conversion des établissements étrangers	37 022	1 328
Transferts du niveau 2 au niveau 3	48 487	—
Solde à la fin	<u>527 334</u>	<u>(224 135)</u>

26. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour s'assurer que les risques assumés par Énergir, s.e.c.

relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration d'Énergir inc. et mises en application par la direction.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, tels que les variations des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation et des prix du gaz naturel et de l'électricité, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur et une portion des facilités de crédit à terme libellés en dollars américains, ainsi que les swaps de devises d'Énergir, s.e.c., sont désignés comme couvertures d'une portion équivalente d'investissements nets dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change portant sur la portion désignée comme couverture de ces instruments est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des transactions pour de l'approvisionnement aux États-Unis.

Au 30 septembre 2022, une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact négatif (positif) de 1 455 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 42 932 \$ sur le résultat étendu consolidé d'Énergir, s.e.c.

Risque lié au taux d'intérêt

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt, qui est notamment influencé par l'inflation et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir à taux fixe une portion importante de sa dette à long terme.

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Énergir, s.e.c. a recours à des accords de crédit croisé de taux d'intérêt qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur la portion à taux variable de la dette à long terme. Pour la DaQ, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs d'un exercice futur et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur le bénéfice net.

Au 30 septembre 2022, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la baisse d'environ 6 055 \$ sur le bénéfice net consolidé et une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la hausse d'environ 972 \$ sur le bénéfice net consolidé.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Au Vermont, GMP et VGS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité et du gaz naturel. Des instruments financiers dérivés liés à l'électricité et au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix de l'électricité et du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu des décisions de la VPUC.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui Énergir, s.e.c. ou l'une de ses filiales effectue des opérations courantes de vente de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, conformément aux conditions des ententes intervenues avec lui, et qu'il en résulte une perte financière. L'inflation accroît la possibilité d'un manquement provenant des contreparties. Conséquemment, le nombre et la valeur des créances irrécouvrables et de comptes

en souffrance pourraient être accentués. Énergir, s.e.c. continue de suivre l'évolution de la situation et de ses répercussions sur le risque de crédit. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif des bilans consolidés.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	2022	2021
Moins de 30 jours	242 642	172 811
30 à 60 jours	15 945	12 962
61 à 90 jours	4 194	6 174
Plus de 90 jours	33 488	42 343
	296 269	234 290
Moins : provision pour créances douteuses	21 096	18 117
	275 173	216 173

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2022, Énergir, s.e.c. détient des dépôts à court terme et à long terme pour un total de 26 126 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 25 926 \$ au 30 septembre 2021.

La totalité du risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Énergir, s.e.c. surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties. Énergir, s.e.c. reste aussi à l'affût des nouvelles pratiques quant à la gestion du risque de crédit.

Au 30 septembre 2022, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle d'Énergir, s.e.c., et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit d'Énergir, s.e.c.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergir, s.e.c. ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Énergir, s.e.c. gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande de même que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Énergir, s.e.c. ou par certaines de ses filiales ou coentreprises, lui permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité d'Énergir, s.e.c. ou de certaines de ses filiales ou coentreprises d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse de leurs notations de crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net d'Énergir, s.e.c.

27. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité), en transport et en entreposage de gaz naturel ainsi que d'autres contrats d'approvisionnement ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2022, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	362 381	356 697	370 859	341 486	332 698	4 544 523	6 308 644
Transport	277 397	258 965	252 223	240 014	162 745	688 512	1 879 856
Entreposage	20 177	7 336	2 972	—	—	—	30 485
Autres	17 891	9 567	4 273	895	303	—	32 929
Total	677 846	632 565	630 327	582 395	495 746	5 233 035	8 251 914

Les engagements contractuels sont présentés selon les meilleures estimations des prix et des taux à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

CONTRATS DE LOCATION

Énergir, s.e.c. et ses filiales ont conclu des contrats de location-exploitation et de location-financement pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 784	1 485	1 267	1 144	956	16 614	23 250

GARANTIES

Énergir, s.e.c. a émis des lettres de crédit d'un montant global de 27 271 \$ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements d'Énergir, s.e.c. à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Énergir, s.e.c. et certaines de ses filiales ont émis, dans le cours normal de leurs activités, certaines lettres de crédit totalisant 36 821 \$ en date du 30 septembre 2022 ainsi que des garanties financières dont les montants ne peuvent pas être estimés de manière fiable.

Au 30 septembre 2022, Énergir, s.e.c. n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à ce que des paiements doivent être effectués en vertu de ces garanties.

28. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

Énergir, s.e.c. fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance suffisante. Le dénouement des réclamations et des poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats consolidés ou sur la situation financière consolidée d'Énergir, s.e.c.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par Énergir, s.e.c. des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 22 novembre 2022, date d'approbation des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 22 novembre 2022, le conseil d'administration d'Énergir inc., agissant à titre de commandité d'Énergir, s.e.c., a déclaré une distribution trimestrielle de 60 000 \$, payable le 4 janvier 2023, à ses associés.

30. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours.